

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 16/07/2020 Dossier complet le : 18/09/2020 N° d'enregistrement : 2020-008612

1. Intitulé du projet

Projet de ZAC Valliguières, Quissac (30)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VALLIGUIERES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

JEAN-LOUIS GATTO

RCS / SIRET

8 4 0 | 7 2 8 | 5 0 5 | 0 0 0 | 1 6

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté	L'emprise de la ZAC est de 8,24 ha. Elle couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha; elle se situe dans les seuils de soumission au cas par cas.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Afin de poursuivre son développement urbain de façon maîtrisée, la commune de Quissac envisage de réaliser un nouveau quartier d'habitat, dans le prolongement du tissu urbain existant sous la forme d'une opération d'aménagement d'ensemble sur un périmètre de 8,24 hectares. Le programme d'aménagement du futur quartier prévoit :

- Habitat primo-accédants : 10 lots sur environ 2670 m² cessibles
- Habitat pavillonnaire individuel: 64 lots sur environ 36675 m² cessibles,
- Une résidence sénior de 30 logements (3700 m² cessibles), avec une salle communale.

La desserte du quartier se fera par les voiries existantes (route de Montpellier, chemins de la Devèze, de Campredon et du Coutach) et la création de voies secondaires internes. Le projet engendre la création de bassins de rétention sur une surface de 11 900m². 14000m² d'espaces verts ont été conservés afin de répondre aux enjeux paysagers et environnementaux.

4.2 Objectifs du projet

Le développement de Quissac doit s'accompagner d'une prise en compte de l'environnement et de la spécificité du territoire afin de continuer d'offrir une qualité de vie agréable pour les habitants et les gens de passage.

Les orientations générales du PLU en matière d'habitat, de déplacement et d'environnement sont les suivantes :

- Un objectif démographique ambitieux pour conforter Quissac comme pôle urbain intercommunal,
- Planifier un développement urbain en cohérence avec les objectifs de limites de la consommation des espaces agricoles et naturels,
- Valoriser les espaces agricoles,
- Protéger les espaces naturels et paysagers,
- Prise en compte des risques naturels (inondation, feux de forêt, séisme),
- Valoriser le patrimoine communal,
- Valoriser les continuités écologiques à l'échelle de la zone urbaine et du territoire communal élargi.

L'objectif de la commune de Quissac est d'ouvrir de nouvelles zones constructibles en promouvant la mixité fonctionnelle et sociale, afin de répondre aux enjeux démographiques à l'horizon 2035. Le principe d'aménagement du futur quartier de la Valliguières doit favoriser un projet inter-quartier, en termes de déplacement et de fonctionnement et en lien avec le tissu urbain existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation de la zone d'aménagement de la Valliguières se fera par :

- des travaux de décaissement des bassins de rétention et des emprises publiques ;
- des travaux de mise en place des voiries et réseaux divers, des espaces publics et espaces verts ;
- la construction des logements, selon un phasage à définir au fur et à mesure de l'aménagement du secteur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, les emprises publiques (voiries, espaces publics et espaces verts) seront rétrocédées à la commune qui assurera leur entretien et leur gestion.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier Loi sur l'Eau - régime déclaration

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface	8,24 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Montpellier et chemin de la
Devèze
30260 Quissac

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 59 ' 26 " 05 Lat. 43 ° 54 ' 11 " 27

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche est située à plus de 3,5 km au nord-est de la ZAC, il s'agit du "Barrage de la Rouvière" (910011778) La ZNIEFF de type II la plus proche se situe à 250 mètres au nord de la ZAC au niveau du Vidourle et de ses abords, : "Vallée du Vidourle de Sauve aux étangs" (910014043)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Temple protestant de la commune de Quissac est un monument historique inscrit par l'arrêté préfectoral n°2012 030.0003, en date du 30 janvier 2012. La ZAC se situe en dehors du périmètre de protection de 500m.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Considérant les données zones humides issus des inventaires départementaux repris au SRCE LR, la zone humide la plus proche est celle liée au cours du Vidourle, située à 360 mètres environ au nord de la ZAC.</p> <p>Aucune zone humide n'a été identifiée au vu des critères de délimitation de l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié au 1er octobre 2009).</p> <p>Des habitats humides sont néanmoins présents en limite nord-ouest de la ZAC.</p>
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les zones inondables du territoire communal sont délimitées par le plan de prévention des risques naturels (PPRI) du Haut Vidourle, approuvé par l'arrêté préfectoral du 23 avril 2001. Celui-ci n'intercepte pas le périmètre de la ZAC.</p> <p>Une étude plus fine est en cours de finalisation par le BE Cereg Ingénierie sur la modélisation du risque ruissellement.</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site pollué n'est connu sur Quissac (cf. BASOL)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quissac se situe dans le périmètre de la Zone de Répartition des Eaux du Vidourle (arrêté inter-préfectoral n° 2013261-0002 portant classement en ZRE des eaux du bassin versant amont du Vidourle)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS "Gorges de Rieutord, Fage et Cagnasse" localisé à plus de 5,5 kilomètres au nord-ouest du projet de ZAC (cf. annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a été fortement réduit, passant de plus de 11ha initialement à 8,2 ha actuellement. La mesure d'évitement sur plus de 3ha (voir annexe 8) vient préserver une grande zone humide abritant de nombreuses stations d'aristoloches sur lesquelles se reproduisent la diane. Le projet retenu projette d'urbaniser environ 5,6 ha (bâtiments et voiries) sur lesquels quelques secteurs à enjeux modérés demeurent ponctuellement. La synthèse des enjeux de biodiversité est présentée en annexe 7. Néanmoins, après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, les impacts résiduels sur la biodiversité sont jugés faibles à nuls.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZPS FR9112012 « Gorges de Rieutord, Fage et Cagnasse » étant située à plus de 5 km à l'ouest de la commune de Quissac, l'incidence du projet de ZAC sur le site Natura 2000 et ses enjeux est a priori faible voire nulle. Le site se situe au niveau d'une grande étendue calcaire au relief escarpé des contreforts cévenols; le projet d'urbanisation ne concerne aucunement les milieux rupestres communaux. L'incidence sur les territoires de chasse des rapaces à enjeu et passereaux de milieux agricoles est jugée nulle. Une incidence peut toutefois exister sur les passereaux de garrigues et boisement de chênes verts (alouette lulu, engoulevent d'Europe, fauvette pitchou). Celle-ci s'avérerait toutefois très limitée.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une consommation de 8,2 ha d'espaces agricoles (friche viticole et pâtures) et naturels (matorral de chênes verts et prairies plus ou moins humides) au sein de la tache urbaine actuelle. Précisons que sur les 8,2 ha de ZAC, environ 5,6 seront artificialisés (bâtiments et voiries), les 2,6 ha restant seront des espaces verts et de rétention.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est situé en dehors de la zone de protection de 500 mètres autour du monument historique de la ville (le temple protestant).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aménagement d'un nouveau quartier

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'analyse des incidences de ce projet est parallèlement évaluée au sein du PLU de Quissac en cours de révision actuellement; les mesures ERC y sont étudiées à l'échelle du projet urbain dans son intégralité.

Les mesures d'évitement et de réduction présentées ici seront reprises dans l'évaluation environnementale du PLU de Quissac.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir annexe 8

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des mesures d'évitement et de réduction prises dans le cadre de ce projet et validées en DDTM le 3 février 2020 (cf. CR en annexe 9), il nous semble que les enjeux de biodiversité majeurs ont bien été considérés et évités et que les impacts résiduels seront faibles après mise en œuvre de la séquence ERC.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : synthèse des enjeux écologiques Annexe 8 : mesures d'évitement et de réduction Annexe 9 : compte-rendu de la réunion de cadrage en DDTM du 3 février 2020

9. Engagement et signature

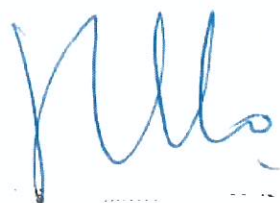
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Dionisy

le, 12 juin 2020

Signature



sur le cadre ci-dessus

